

Conseil économique et social

Session de fond de 2005

Débat général

38e séance

Questions sociales et questions relatives aux droits de l'homme : Droits de l'homme
[14 g]

Le Conseil poursuit l'examen du point subsidiaire.

Recommandations contenues dans le rapport de la Commission des droits de l'homme (E/2005/23 (Partie I) et Corr.1 (et incidences sur le budget-programme : E/2005/L.34))

Le Secrétaire apporte des corrections au document [E/2005/L.34](#), qui contient des incidences sur le budget-programme des projets de décisions 1 à 19, 23 à 35, 37, 39 et 40, ainsi que le projet de décision dans le document [E/2005/23 \(Part I\)/Corr.1](#).

Projet de résolution

L'observateur du Chili fait une déclaration.

Le représentant de l'Allemagne explique son vote.

Le Conseil adopte le projet de résolution par 43 voix contre zéro, avec 5 abstentions (vote enregistré).

Le représentant des États-Unis explique son vote.

Projet de décision 1

Le Conseil adopte le projet de décision par 29 voix contre 18 (vote enregistré).

Projet de décision 2

Le Conseil adopte le projet de décision par 46 voix contre 2, avec une abstention (vote enregistré).

Projet de décision 3

Les représentants de la Chine et de Cuba et l'observateur du Myanmar font des déclarations.

Le Conseil adopte le projet de décision.

Projet de décision 4

Les représentants de la Chine et de Cuba et l'observateur de la République populaire démocratique de Corée font des déclarations.

Le Conseil adopte le projet de décision.

Projet de décision 5

Le représentant de la Fédération de Russie fait une déclaration.

Les représentants de Cuba et de la Chine expliquent leur vote.

Le Conseil adopte le projet de décision par 23 voix contre 11, avec 15 abstentions (vote enregistré).

Projet de décision 6

Le Conseil adopte le projet de décision par 29 voix contre 18, avec 4 abstentions (vote enregistré).

Projet de décision 7

Le représentant des États-Unis explique son vote.

Le Conseil adopte le projet de décision par 50 voix contre une (vote enregistré).

Projets de décision 8 à 13

Le Conseil adopte les projets de décision.

Projet de décision 14

Le représentant des États-Unis explique son vote

Le Conseil adopte le projet de décision par 32 voix contre 17, avec une abstention (vote enregistré).

Projet de décision 15

Le représentant des États-Unis explique son vote.

Le Conseil adopte le projet de décision par 49 voix contre zéro, avec une abstention (vote enregistré).

Projet de décision 16

Le Conseil adopte le projet de décision.

Projet de décision 17

Le Conseil adopte le projet de décision par 32 voix contre 18 (vote enregistré).

Projet de décision 18

Le Conseil adopte le projet de décision.

Le représentant des États-Unis fait une déclaration.

Projet de décision 19

Le représentant des États-Unis explique son vote.

Le Conseil adopte le projet de décision par 47 voix contre 3 (vote enregistré).

Projet de décision 20

Le Conseil adopte le projet de décision par 32 voix contre 18 (vote enregistré).

Projets de décision 21 à 27

Le Conseil adopte les projets de décision.

Projet de décision 28

Le Conseil adopte le projet de décision.

Le représentant des États-Unis fait une déclaration.

Projets de décision 29 et 30

Le Conseil adopte les projets de décision.

Projet de décision 31

Le Conseil adopte le projet de décision par 47 voix contre 2 (vote enregistré).

Projet de décision 32

Le Conseil adopte le projet de décision par 33 voix contre 2, avec 14 abstentions (vote enregistré).

Projets de décision 33 et 34

Le Conseil adopte les projets de décision.

Projet de décision 35

Le Conseil adopte le projet de décision par 33 voix contre 2, avec 15 abstentions (vote enregistré).

Projet de décision 36

Le représentant de la Chine fait une déclaration.

Le représentant du Royaume-uni (au nom de l'Union européenne) explique son vote.

Le projet de décision est rejeté par 25 voix contre 23, avec 2 abstentions.

Le représentant de la Thaïlande explique son vote.

Projets de décision 37 et 38

Le Conseil adopte les projets de décision.

Projet de décision 39

Le représentant des États-Unis explique son vote.

Le Conseil adopte le projet de décision par 48 voix contre une (vote enregistré).

Le représentant du Japon explique son vote.

Projet de décision 40

Le Conseil est rappelé qu'à la lumière de l'adoption du projet de décision [E/2005/L.11/Rev.1](#) à sa 9^e séance le 9 juin, aucune décision n'est requise par le Conseil sur le projet de décision 40.

Projets de décision 41 et 42

Le Conseil adopte les projets de décision.

Projet de décision contenu dans le document [E/2005/23 \(Part I\)/Corr.1](#)

Le Conseil adopte le projet de décision.

Le Conseil termine l'examen des recommandations contenues dans le rapport de la Commission des droits de l'homme.

Décision orale

Sur la proposition du Vice-Président, le Conseil prend note des documents [E/2005/22](#), [E/2005/23 \(Part I\)](#) et Corr.1, [E/2005/43](#) et [E/2005/65](#).

Avant que le Conseil prenne note des rapports, des déclarations sont faites par le représentant de Cuba et l'observateur de la Suisse sur le rapport de la Commission des droits de l'homme.

Des déclarations sont faites par le représentant de la Colombie et l'observateur du Venezuela sur le rapport de l'Instance permanente sur les questions autochtones.

Le représentant des États-Unis fait également une déclaration.

Le Conseil termine ainsi l'examen des alinéas f), g) et h) du point 14.